



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^{ème} séance du mardi 6 novembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/28 de la Municipalité, du 5 juillet 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. l'octroi d'un crédit de CHF 2'850'000.- en vue d'une étude destinée à l'élaboration d'une construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique VD2 sur le site du Belvédère ;
2. de balancer le montant des dépenses du compte d'attente 5800.581.505 sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'250'000.- destiné à la mise en place et la location de surfaces provisoires nécessaires pendant la durée du chantier ;
4. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 3 par la rubrique 5800.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers ;
5. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, les intérêts relatifs aux dépenses résultant des crédits mentionnés sous chiffres 1 et 3.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six novembre deux mil dix-huit.

Le président :



Le secrétaire :